
RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 01/2022 : Préavis d'intention sur le plan des investissements de la législature 2021-2026

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 7 février 2022 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. Olivier Guignard, Président

Municipalité : Mme Nathalie Greiner, Syndique

M. Jean Claude Favre

Bourse communale : M. Mathieu Rochat, Chef des finances

Commission des finances : M. Christian Marrel, Président

Mme Hannah Grossenbacher Mme Sakine Uçurum Pion

M. Daniele Annese

Excusée : Mme Amélie Ramoni-Perret

Préambule

Lors de cette séance, la Municipalité a présenté à la Commission des finances le Préavis 01/2022 traitant du plan d'investissements prévu pour la législature 2021-2026. Il convient de souligner qu'il s'agit là d'un préavis d'intention ayant pour but d'informer la Conseil communal sur les intentions de la Municipalité. Cette dernière n'est pas tenue de réaliser les projets mentionnés et elle ne peut pas engager des fonds pour ces projets sans que cela soit approuvé au budget ou dans le cadre d'un préavis spécifique. Lors de la séance du 10 mars prochain, il sera donc uniquement demandé au Conseil Communal d'acter avoir pris connaissance du préavis d'intention. De plus, il convient de noter qu'au cours des législatures précédentes, le plan des investissements était intégré au préavis traitant du plafond d'endettement. S'agissant de deux objets différents, la Commission des finances salue cette nouvelle approche. La Commission des finances remercie une nouvelle fois la Municipalité pour la clarté et le niveau de détails fournis dans le préavis ainsi que pour sa grande transparence lors de la séance de présentation.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 01/2022 : Préavis d'intention sur le plan des investissements de la législature 2021-2026

Analyse du préavis

Le Préavis soumis au conseil permet de tirer le bilan sur l'exercice 2017-2021 dont il ressort que la Municipalité, malgré des investissements non prévus de CHF 464'996.-, est restée en dessous des investissements initialement projetés (CHF 2'236'269.- de moins) tout en réussissant à diminuer la dette et à augmenter la marge d'autofinancement. Le préavis permet également un comparatif entre les projections faites pour la nouvelle législature et la dernière. À savoir, les hypothèses de travail entre les deux législatures sont basées sur des indicateurs identiques avec des projections d'investissements supérieures pour la nouvelle législature (CHF 14'385'000.- vs CHF 8'816'550.-). Ceci étant dit, les projections pour la marge d'autofinancement sont également supérieures pour cette nouvelle législature (CHF 12'500'000.- vs CHF 7'000'000.-). Les projections d'investissement pour 2017-2021 dépassaient la marge d'autofinancement de CHF 1'816'550.- et pour 2021-2026 cet écart est de CHF 1'885'000.-. Nous observons ici que la Municipalité n'envisage pas des investissements qui viendraient peser plus lourdement sur les capacités financières de la commune.

En étudiant en détail le plan d'investissement (Annexes 1 et 2) la Commission des finances a pu relever les points suivants :

- Le plan est désormais organisé par thématique, ce qui qui en facilite la lecture ;
- Les investissements sont équitablement échelonnés sur l'ensemble de la législature ;
- Sur CHF 14'385'000.-, le Conseil Communal a déjà approuvé CHF 3'360'000.- au budget
 2022 (dont CHF 2'430'000.- sont déjà engagés pour Burenoz/Chaffeises);
- La grande majorité des investissements sont des frais d'entretien.

Par ailleurs, lors de la présentation du préavis, la Municipalité a pu apporter les clarifications suivantes à l'annexe 2 – Plan d'investissements 2021-2026 :

 Infrastructures-Terrains de Sports : la Municipalité a confirmé à la Commission des finances souhaiter diversifier l'offre de places et des activités sportives sans les dupliquer;



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 01/2022 : Préavis d'intention sur le plan des investissements de la législature 2021-2026

- Infrastructures-Vidéosurveillances éco-points : au vu des nombreuses plaintes concernant l'état des éco-points et malgré les multiples communications auprès de la population, la Municipalité souhaite étudier la possibilité d'installer un système de vidéosurveillance afin d'inciter au respect de ces lieux;
- Infrastructures-Places de jeux existantes : l'intention est de rénover et améliorer les places de jeux qui n'ont pas toujours été entretenues de façon optimale;
- Réseau d'éclairage-changement des têtes d'éclairage : il s'agit ici de continuer le travail entamé lors de la dernière législature, à savoir, le changement vers du LED et un système en réseau permettant de gérer l'intensité de l'éclairage selon les besoins;
- Réseau électrique-changement des compteurs : Suite à l'adoption en 2017 de la Stratégie énergétique 2050, le déploiement de compteurs dits "intelligents" (smart meters) a été inscrit dans la loi et l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité. La Commune, en tant que gestionnaire de réseau est dès lors tenue de remplacer 80% de ses systèmes de mesures d'ici au 31 décembre 2027. Ces nouveaux compteurs visent à favoriser les économies d'énergie tout en permettant une gestion et une connaissance de la demande plus fine. Par ailleurs, le client final pourra également accéder à sa consommation électrique en temps réel;
- Entretien des bâtiments : un budget forfaitaire annuel a été provisionné pour l'entretien du collège, des bureaux administratifs et de la Grande salle. Dans ce contexte, la Municipalité prévoit par ailleurs d'analyser l'efficience énergétique de ces bâtiments.

Considérations finales

La Commission des finances n'ayant pas été informée au préalable du programme de législature de la Municipalité qui sera présenté au Conseil communal le 10 mars prochain, il n'a pas été possible d'analyser dans quelle mesure le plan d'investissements vient en soutien à ce programme. Au vu de ce qui précède, la Commission des finances note, comme pour le budget 2022, un équilibre entre des investissements indispensables permettant le maintien des infrastructures et quelques investissements visant à améliorer la qualité de vie dans notre



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 01/2022 : Préavis d'intention sur le plan des investissements de la législature 2021-2026

commune. De plus, le plan d'investissement, au vu des éléments fournis par la Municipalité, ne présente pas de risques apparents pour les finances de notre commune. Par ailleurs, la Commission des finances souligne le souhait de la Municipalité, exprimé dans le préavis, de stabiliser la dette et la possibilité de revoir à la baisse le plan d'investissement si cela venait à être nécessaire. Dès lors, la Commission des finances recommande de prendre acte du plan des investissements de la législature 2021-2026.

Conclusions

Pour la Commission des finances :

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 01/2022** et vous propose de les accepter sans modification.

Christian MARREL Président	
Hannah GROSSENBACHER	
Amélie RAMONI-PERRET	
Sakine UÇURUM PION	

Daniele ANNESE

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 1er mars 2022